



salarié responsable?

Par **gp73**, le **12/07/2019** à **08:40**

Je suis salarié dans un parcours acrobatique, seul diplômé sur 4 employés et la propriétaire. Puis-êtré poursuivi en cas d' accident ou de manquement aux règles par le gérant-propriétaire?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **morobar**, le **12/07/2019** à **10:40**

Bonjour,

Oui

L'employeur peut vous accompagner en tant que délégataire pénal, mais la responsabilité pénale est du ressort du seul auteur de l'infraction, de l'imprudence ou la négligence tellement évidente qu'elle est considérée comme volontaire.

Par contre la responsabilité civile incombe totalement à l'employeur.

A vous la prison et au chef les indemnités, si vous commettez une faute.

Je vous donne un exemple: avec la voiture de l'entreprise, vous renversez quelqu'un. C'est vous qui perdez votre permis, mais l'entreprise qui supporte l'indemnisation via l'assurance, et les dégâts occasionnés au véhicule.